



Centre d'épreuves écrites :N° de place :

Nom patronymique :
(Nom de naissance)

Nom d'usage :
(Nom d'époux(se), veuf(ve), nom de l'autre parent accolé au nom patronymique)

Prénoms :
(Soulignez le prénom usuel)

IRA de Formation :

IRA DE FORMATION :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCES AUX
INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION
SESSION 2010**

Épreuves écrites du jeudi 24 février 2011

*Série de questions appelant une réponse courte, portant sur
des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des
questions sociales, des finances publiques et de l'économie.*

Durée : 4 heures – coefficient : 4

*(dont coefficient 2 pour le droit public, les questions européennes et les questions sociales et coefficient 2 pour
les finances publiques, la gestion des ressources humaines et l'économie).*

AVERTISSEMENT

→Questions à réponse courte :

Chaque réponse est notée sur 10 points. La réponse ne doit pas dépasser la place disponible (20 lignes).

Le jury du concours a retenu six questions.

Le barème de l'épreuve est le suivant :

<u>Droit public</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
<u>Questions européennes</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
<u>Questions sociales</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
<u>Finances Publiques</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
<u>Gestion des ressources humaines</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
<u>Économie</u>	
1 question à réponse courte à 10 points	10 points
TOTAL	60 points

Avant de commencer à composer, vérifiez que le questionnaire qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, mal reproduite...).

→N.B. – Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Ne rien inscrire dans les parties grisées.

QUESTIONS EUROPEENNES

Politiques régionales de l'Union Européenne.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : fondements et principes directeurs.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

